



# INVITATION au Stage intersyndical « le Réseau Education Sans Frontière, les enfants scolarisés sans papiers et leurs parents, les jeunes majeurs scolarisés. »

**Vendredi 21 novembre, de 9h à 17h**  
Salle des Vaillons, espace associatif des Vaillons, (à côté du  
Centre Georges Désiré), 267 rue de Paris .  
Saint-Etienne-Du-Rouvray

Ce stage intersyndical est organisé par : CGT Educ'action, FSU, SGEN-CFDT, SUD Education. Il a lieu simultanément au Havre et à Rouen. Il est ouvert également aux collègues enseignants non syndiqués.

## Au programme :

- Une formation juridique pour comprendre l'évolution des lois concernant les droits des étrangers, la directive européenne du retour etc ... animée à Rouen par Maître C. Madeline, avocate du Cabinet Eden
- Témoignages de lycéens majeurs sans papiers.
- Intervention d'un psychologue sur l'impact psychologique que produit la situation de parents sans papiers sur les enfants.
- Un représentant de la CIMADE nous expliquera comment fonctionne le Centre de Rétention de Oissel et les dispositions actuelles du ministre Hortefeux qui cherche à évincer la CIMADE des centres de rétention.
- La situation de RESF au niveau national et les enjeux des mobilisations aujourd'hui. Quelles actions pouvons-nous envisager ? Un représentant du RESF national sera là pour répondre aux questions. Ce sera également l'occasion de discuter avec toutes celles et tous ceux qui, dans les établissements scolaires souhaitent relayer l'action du RESF.

## Démarches :

**Pour participer à ce stage, n'oubliez pas de déposer vos demandes, dernier délai le 21 Octobre.**

**Dans le premier degré :** faites votre demande auprès de l'IA, sous couvert de l'IEN. Utilisez le modèle ci-joint. Aucune convocation n'est nécessaire.

**Dans le second degré :** remplissez la demande de congé de formation syndicale. Des formulaires prévus à cet effet sont à disposition dans les établissements, le remettre rempli au chef d'établissement. Aucune convocation n'est nécessaire.

**Premier et second degrés :** à défaut de réponse expresse au plus tard le 15<sup>ème</sup> jour qui précède le stage, le congé est réputé accordé. Une attestation de présence vous sera remise le jour du stage si vous en avez besoin.



**Salle des Vaillons**  
retenu la  
**Espace associatif des Vaillons**  
chacun(e) apporte  
**267 rue de Paris**  
sucré, à  
**(face à l'école Jean Jaures.)**  
partagera,

En venant de Rouen ou de Oissel :

Bus n°10 arrêt Eglise

En venant de Grand Quevilly :

Bus n° 42 arrêt Mairie

**Repas :** Nous avons

formule que

quelque chose, salé,

boire que l'on se

afin d'avoir le temps de  
discuter entre nous.